

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2609

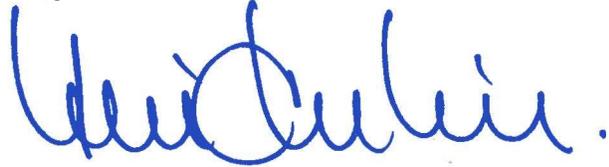
AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2609 intitulé :

« Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2025 »

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 17^e jour de décembre 2024.

Le greffier,



René Chevalier